

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2019**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 1<sup>er</sup> avril 2019, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

<b>Etaient présents :</b>	<b>Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, M. BARDE, Mme MAURON, M. PECHOUX, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes GRASSET, DUPUIS, M. BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET</b>
<b>Excusés :</b>	<b>M. BOISIER, Mme SANCHEZ-ROL</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>M. Henri BOISIER à M. Jean-Louis PECHOUX</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>M. Xavier BOSSAN</b>

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2019 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



**MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



**MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



**DEVIS SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Décision du 11/02/2019

Signature du devis DEVB-007-2019 avec COSEEC, de 2.065 € HT soit 2.478 € TTC pour la fourniture d'engrais pour les terrains honneur et annexe, d'avril à septembre 2019.

Signature du devis DEVB-008-2019 avec COSEEC, de 3.324 € HT soit 3.896,40 € TTC pour la régénération du terrain de foot annexe sur la base de 2 interventions : avril et septembre 2019.

Décision du 14/02/2019

Signature du devis DEVB-009-2019 avec ESAT FOYER LA FRETA, de 2.028 € HT soit 2.433,60 € TTC pour l'entretien des espaces verts aux Pragnères pour l'année 2019.

Décision du 18/02/2019

Signature du devis ASSOCIATION AUGUSTUS CAESAR PRAETORIA, de 4.800 € TTC pour l'animation des Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019.

Décision du 11/03/2019

Signature du devis TILT INFORMATIQUE, de 3.530 € HT soit 4.236 € TTC pour la fourniture de 2 projecteurs EPSON VPI à l'école primaire comprenant installation et formation

Décision du 18/03/19

Signature du devis GIROD MORETTI, de 4.850 € HT soit 5.820 € TTC pour l'aménagement des espaces de rangement à l'arrière de la banque d'accueil de la mairie

Décision du 25/03/2019

Signature du devis GIROD MORETTI de 20.790 € HT soit 24.948 € TTC pour la reprise des bandeaux des auvents de la mairie + signalétique

Signature du devis SPIE BATIGNOLLES, de 4.860 € HT soit 5.832 € TTC pour la réparation ponctuelle des chaussées – enrobé facile

Signature du devis VIA SYSTEM, de 2.500 € HT soit 3.000 € TTC pour la reprise des 13 seuils extérieurs autour de la mairie

Décision du 01/04/2019

Signature du devis PERRIER Bernard, de 4.596 € HT soit 5.515,20 € TTC pour le fauchage des routes communales au printemps et en automne 2019



**DELIBERATION 2019007 : LOTISSEMENT COMMUNAL LES BALCONS DE L'OIGNIN – VENTE DE PARCELLES**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018062 du 05/11/2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser les opérations de commercialisation des lots composant le lotissement « Les Balcons de l'Oignin » dès lors que le certificat de conformité, faisant état de l'achèvement des divers travaux de raccordement des réseaux humides, réseaux secs et voirie, sera établie.

L'opération de lotissement communal comprend 5 lots de parcelles à bâtir destinés à la vente pour 4 558 m<sup>2</sup> et des espaces publics pour 896 m<sup>2</sup> représentant ainsi une superficie globale de 5454 m<sup>2</sup>.

Sur les 4 558 m<sup>2</sup> de terrains à bâtir, 627m<sup>2</sup> sont classés non constructibles.

Au terme de l'aménagement, le coût de revient du lotissement est évalué à 383 900.26 € HT décomposé de la manière suivante :

- Terrains = 86 166.96 €
- Travaux d'aménagement = 263 247.09 €
- Honoraires = 34 486.21 €

Le prix de production brut au m<sup>2</sup> revient donc à 84.23 € HT.

Pour la commercialisation des parcelles à bâtir, l'acquisition des parcelles par la Commune d'Izernore n'ayant pas donné droit à déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, il sera fait application de la TVA sur Marge pour les parcelles constructibles au sens de l'article 268 du Code Général des Impôts et de l'exonération totale de TVA pour les parties non constructibles.

Ces dernières relèveront des droits d'enregistrement au taux normal en vigueur.

Le Conseil Municipal fixe ainsi le prix de vente au m<sup>2</sup> de la façon suivante :

- Partie non constructible = 120 € + Droits d'enregistrement
- Partie constructible = 102.55 € HT + TVA sur Marge soit 120 € TTC.

Les parcelles seront donc cédées comme suit :

N° LOT	SUPERFICIE GLOBALE A VENDRE M <sup>2</sup>	SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE M <sup>2</sup>	SUPERFICIE NON CONSTRUCTIBLE M <sup>2</sup>	PRIX TOTAL ACQUEREUR
LOT 1	878	878	0	105 360 €
LOT 2	860	823	37	103 200 €
LOT 3	847	699	148	101 640 €
LOT 4	937	753	184	112 440 €
LOT 5	1036	778	258	124 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 558</b>	<b>3 931</b>	<b>627</b>	<b>546 960 €</b>

**DELIBERATION 2019008 : LOTISSEMENT COMMUNAL LES BALCONS DE L'OIGNIN – VENTE DE PARCELLES**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018007 du 08/04/2019**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser les opérations de commercialisation des lots composant le lotissement « Les Balcons de l'Oignin » dès lors que le certificat de conformité, faisant état de l'achèvement des divers travaux de raccordement des réseaux humides, réseaux secs et voirie, sera établie.

Il précise que le périmètre du projet d'aménagement initialement défini a fait l'objet d'une modification dématérialisée dans le permis d'aménager N° PA00119216R0001 du 8 février 2017.

En effet, la parcelle AC217 d'une superficie de 34 m<sup>2</sup> a finalement été retirée de la surface globale du lotissement ramenant celle-ci à 5 420 m<sup>2</sup>.

Cette réduction de surface impactera les espaces publics et n'aura par conséquent aucune incidence sur la surface des parcelles à vendre (soit 4 558 m<sup>2</sup>).

L'opération de lotissement communal comprend donc 5 lots de parcelles à bâtir destinés à la vente pour 4 558 m<sup>2</sup> et des espaces publics pour 862 m<sup>2</sup> représentant ainsi une superficie globale de 5420 m<sup>2</sup>.

Sur les 4 558 m<sup>2</sup> de terrains à bâtir, 627m<sup>2</sup> sont classés non constructibles.

Au terme de l'aménagement, le coût de revient du lotissement est évalué à 383 900.26 € HT décomposé de la manière suivante :

- Terrains = 86 166.96 €
- Travaux d'aménagement = 263 247.09 €
- Honoraires = 34 486.21 €

Le prix de production brut au m<sup>2</sup> revient donc à 84.23 € HT.

Pour la commercialisation des parcelles à bâtir, l'acquisition des parcelles par la Commune d'Izernore n'ayant pas donné droit à déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, il sera fait application de la TVA

sur Marge pour les parcelles constructibles au sens de l'article 268 du Code Général des Impôts et de l'exonération totale de TVA pour les parties non constructibles.

Ces dernières relèveront des droits d'enregistrement au taux normal en vigueur.

Le Conseil Municipal fixe ainsi le prix de vente au m<sup>2</sup> de la façon suivante :

- Partie non constructible = 120 € + Droits d'enregistrement
- Partie constructible = 102.55 € HT + TVA sur Marge soit 120 € TTC.

Les parcelles seront cédées comme suit :

N° LOT	SUPERFICIE GLOBALE A VENDRE M <sup>2</sup>	SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE M <sup>2</sup>	SUPERFICIE NON CONSTRUCTIBLE M <sup>2</sup>	PRIX TOTAL ACQUEREUR
LOT 1	878	878	0	105 360 €
LOT 2	860	823	37	103 200 €
LOT 3	847	699	148	101 640 €
LOT 4	937	753	184	112 440 €
LOT 5	1036	778	258	124 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 558</b>	<b>3 931</b>	<b>627</b>	<b>546 960 €</b>

#### **DELIBERATION 2019009 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAMOGNAT POUR LES ELEVES SCOLARISES A L'ECOLE D'IZERNORE – ANNEE 2017 - 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une participation financière à la commune de SAMOGNAT d'un montant de 16.770,88 €.

Cette somme correspond aux frais engagés par la commune d'Izernore pour la scolarisation de 11.5 élèves domiciliés à Condamine la Belloire (hameau de SAMOGNAT) pour l'année 2017-2018.

#### **DELIBERATION 2019010 : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP et s'engage à examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019.

#### **DELIBERATION 2019011 : MOTION DE SOUTIEN A LA RESOLUTION DU 101<sup>ème</sup> CONGRES DE L'AMF**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir la résolution finale de l'AMF qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

#### **DELIBERATION 2019012 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA DEMANDE DE SAS RESINEX France EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE POLYMERES A MONTREAL-LA-CLUSE – Parc industriel Pré Luquain**

Le Conseil Municipal prononce à l'unanimité un AVIS FAVORABLE concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS RESINEX France en vue d'exploiter une installation de stockage de polymères à Montréal-la-Cluse, Parc Industriel Pré Luquain.

**DELIBERATION 2019013 : INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la Commune d'Izernore selon les conditions qui seront stipulées dans la convention.

**DELIBERATION 2019014 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DRESSES PAR LE RECEVEUR**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserves de sa part.

**DELIBERATION 2019015 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du montant des produits fiscaux figurant sur l'état de notification N° 1259, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 qui seront reconduits à l'identique pour l'exercice 2019 comme suit :

	<u>Bases d'Imposition 2019</u>	<u>Taux Global</u>	<u>Produit Fiscal 2019</u>
Taxe d'Habitation	2.672.000	4,95 %	132.264 €
Taxe foncière (Bâti)	4.107.000	7,20 %	295.704 €
Taxe foncière (non bâti)	38.400	27,19 %	10.441 €
TOTAL			438.409 €

**DELIBERATION N° 2019016 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire ait quitté la salle, vote à l'unanimité les comptes administratifs 2018 du Budget principal et du Budget annexe « Les Balcons de l'Oignin ».

**DELIBERATION N° 2019017 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les Budgets Primitifs de l'année 2019, arrêtés comme suit, équilibrés en recettes et dépenses, établis en conformité avec la nomenclature M14 pour les budgets ci-après :

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET GENERAL (21400)	7.598.507,30 €	8.360.727,30 €
LES BALCONS DE L'OIGNIN (34200)	445.000,35 €	500.000,00 €

Il précise que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans chacun des budgets primitifs.

#### **DELIBERATION N° 2019018 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (21400)**

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 5.917.454,76 € est affecté comme suit :

- 1.114.426,46 € en recette d'investissement au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement
- 4.803.028,30 € à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002.

#### **DELIBERATION N° 2018019 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LES BALCONS DE L'OIGNIN (34200)**

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 0.35 € est affecté comme suit :

- 0.35 € à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002.

#### **DELIBERATION N° 2019020 MUSEE ARCHEOLOGIQUE : DEPÔT-VENTE DE LIVRES – TARIFS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place au musée archéologique d'un dépôt-vente pour les ouvrages suivants :

##### **PATRIMOINE PAYS DE L'AIN**

OUVRAGES	Nombre mis en dépôt-vente	Prix de vente unitaire TTC	Recette unitaire pour le prestataire (75 %)	Recette unitaire pour la commune (25 %)	Recette globale	Recette globale pour le prestataire	Recette globale pour la commune
<i>La Préhistoire dans l'Ain – Au temps des chasseurs-cueilleurs</i>	5	19 €	14.25 €	4.75 €	95 €	71.25 €	23.75 €
<i>Des premiers paysans à la conquête de la Gaule – Néolithique et protohistoire dans l'Ain</i>	5	19 €	14.25 €	4.75 €	95 €	71.25 €	23.75 €

##### **SOU DES ECOLES**

OUVRAGES	Nombre mis en dépôt-vente	Prix de vente unitaire TTC	Recette unitaire pour le prestataire	Recette unitaire pour la commune (0 %)	Recette globale	Recette globale pour le prestataire	Recette globale pour la commune
----------	---------------------------	----------------------------	--------------------------------------	--	-----------------	-------------------------------------	---------------------------------

<i>d'Isarnodurum à Izernore</i>	20	15 €	15 €	0€	300 €	300 €	0 €
-------------------------------------	----	------	------	----	-------	-------	-----

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES**

### **PREVENTION SPECIALISEE**

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de la prévention scolaire un éducateur à plein temps pourra gérer les problèmes familiaux, de comportement, d'échec scolaire...

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer un suivi des dossier, un référent par commune pourra être nommé.

Les frais engagés par la commune s'élèvent à 2.188 €

## **TRAVAUX**

TRAVERSE DE CESSIAT : En attente de l'abribus et du grenailage des plateaux

AMENAGEMENT DE PERIGNAT : Enfouissement des réseaux effectué, 3 candélabres seront installés + un poteau bois temporaire vers la fontaine. Réunions le lundi AM 14h ou 15h

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS : Réunions le mardi à 9h

3 Semaines de retard suite à la pose et la dépose des bordures

A venir : trottoirs + parking voitures

Devant la mairie : finition prévue fin mai

Finition enrobé : fin juillet

2 bornes de recharge pour voitures électriques sont prévues : 1 double et 1 simple

Pour la prochaine course cycliste d'Ambition Cyclisme Fémin'Ain : arrivé et départ près du garage Péchoux

## **QUESTIONS DIVERSES**

Nettoyage de printemps : une vingtaine de personnes présentes seulement, tous les secteurs n'ont pas pu être faits.

350 kgs ramassés en 2018 et 290 kgs en 2019

Elections européennes : **DIMANCHE 26 MAI 2019 de 8h à 18h** tableau des permanences à compléter

Balade en forêt : proposition pour le samedi 25 mai 2019 avec Christelle GALLETTI de l'ONF

Centre équestre : la visite d'une écurie active dans les Monts d'Or est en projet

Mairie : l'inauguration de la mairie aura lieu le VENDREDI 21 JUIN 2019

